

Introduction. Question foncière et dynamiques territoriales dans les pays du sud : nouveaux liens, nouvelles approches

Introduction. Land question and Territorial dynamics in the Countries of the South: new links, new approaches

Jean-Louis Chaléard

Université de Paris 1, PRODIG

Évelyne Mesclier

IRD, PRODIG

La question foncière a toujours été au centre des enjeux économiques et sociaux dans les pays dits du « Sud ». Depuis un peu plus de deux décennies, elle est posée de façon différente, tant du fait de la rapidité des mutations des situations que du renouvellement des approches, qu'elles soient politiques ou scientifiques (Blanc-Pamard, Cambrézy, 1995 ; Lavigne Delville, 1998). Les textes présentés ici tentent d'aborder cette nouvelle réalité en partant de ces éclairages, tout en prenant en compte les liens avec les territoires¹.

1 La nouvelle donne foncière

Au XX^e siècle, jusqu'aux années 1970-1980, la question foncière a été marquée par une intervention forte des États et par l'existence de vastes espaces peu densément occupés. Les gouvernements ont cherché à résoudre les problèmes liés à la terre à travers deux types principaux de politiques foncières. Le premier consistait à réduire les inégalités en limitant ou en éliminant la grande propriété privée au profit des travailleurs agricoles et des paysans sans terre. Ces réformes agraires redistributives prirent des formes extrêmement variées depuis la fondation de coopératives jusqu'à la création de paysanneries. Elles existèrent sur tous les continents, même si l'Amérique latine fut la principale concernée. Le second type de politique foncière, parfois combiné au premier, reposait sur le développement de fronts pionniers, soit « spontanés » (mais que les États laissaient faire) soit encadrés. Même si ces dynamiques furent particulièrement spectaculaires dans les grandes régions de forêt équatoriale (comme en Amazonie ou à Bornéo), elles se développèrent dans bien d'autres régions (notamment en Afrique).

Plusieurs facteurs ont en partie remis en cause ces évolutions. Dans la nouvelle étape de la mondialisation, les marchés agricoles se sont libéralisés. Cette

¹ Le dossier comprend quatre articles rédigés à partir de communications présentées au colloque sur « Les frontières de la question foncière » du 17 au 19 mai 2006 à Montpellier, où ces questions ont été au cœur des débats, et deux autres textes complémentaires.

libéralisation va de pair avec des processus de privatisation de la terre. Ceux-ci doivent, selon la Banque mondiale qui a encouragé les opérations de titrage individuel, permettre une augmentation des investissements, source d'amélioration technique et de hausse de la production agricole. Dans le même temps, les terres disponibles se réduisent à cause de l'extension des superficies cultivées provoquée par la croissance démographique, la demande des marchés en denrées agricoles, l'intervention de grandes entreprises publiques ou privées profitant de la globalisation, et le développement de préoccupations environnementales. La situation actuelle est plus concurrentielle voire conflictuelle que jamais et ce, sur tous les continents. Ainsi en Afrique de l'ouest et centrale, où longtemps les conflits pour la terre ont été limités en raison des faibles densités démographiques et d'un accès généralisé à la terre, la disparition des espaces vacants a considérablement accru les tensions et provoqué localement des conflits violents (Pélissier, 1995).

Cette évolution pourrait paraître conduire à une donne entièrement nouvelle. L'observation des situations locales met plutôt en évidence des recompositions qui ne font pas table rase du passé, mais prennent en compte de multiples héritages. Parallèlement, les sciences sociales ont affiné les outils conceptuels et méthodologiques qui leur permettent d'approcher cette complexité. Depuis l'anthropologie juridique ou la sociologie jusqu'à l'économie, les travaux récents restituent la multiplicité des acteurs, l'enchevêtrement des dimensions sociales, économiques, politiques et religieuses, le caractère mouvant des normes et des institutions.

Ce dossier, œuvre de géographes, met l'accent sur les relations entre dynamiques territoriales et recompositions foncières, finalement peu abordées et rarement de façon centrale. Par rapport à des travaux plus anciens, il bénéficie des avancées réalisées sur la question foncière dans les autres champs disciplinaires. Le territoire, espace approprié et contrôlé par les acteurs sociaux, loin de n'être qu'un support de la société, est un des éléments constitutifs de son fonctionnement. Il garde la mémoire de l'histoire de la nature et de l'histoire des hommes². En tant que tel, il présente des résistances au changement, mais se réorganise également à partir des pressions que la société exerce.

Le territoire, dans ses composantes multiples, influe sur les recompositions foncières. La distribution de la population, les densités et leur évolution conditionnent en partie la pression foncière. Les caractéristiques physiques jouent sur les usages et l'éventail des activités liés à la terre. Les infrastructures de transport orientent les investissements et déterminent en partie l'origine des investisseurs. Réciproquement les recompositions foncières contribuent à la production du territoire. Elles influent sur les rapports de production, sur les densités, sur l'utilisation du sol, sur les paysages et sur les liens avec l'extérieur. Les territoires locaux sont par ailleurs reliés à d'autres, plus ou moins lointains et inclus dans des territoires nationaux, régionaux, réticulaires, etc. Les acteurs qui interviennent sur

2 Pour reprendre une expression d'O. Dollfus (Brunet, Dollfus, 1990, 308).

le foncier peuvent avoir des stratégies et des appuis à ces différentes échelles. De même, les droits qui portent sur la terre trouvent leur origine et leur légitimité dans des institutions qui relèvent de niveaux variés. Lorsque des conflits éclatent autour ou à propos de la terre, c'est tout le fonctionnement du territoire qui s'en trouve affecté, voire, par porosité, les territoires voisins.

Seules des études de cas précises et fouillées sont à même de faire apparaître l'originalité et la complexité des mutations en cours. Elles ne cherchent pas à donner une image exhaustive de la question foncière dans les pays du Sud, mais permettent d'approfondir quelques-unes des mutations à l'œuvre aujourd'hui.

Pour étudier ces phénomènes, deux approches principales sont utilisées dans ce dossier qui, *in fine*, se rejoignent. Certains auteurs partent directement du territoire et observent les changements opérés dans les situations foncières locales depuis quelques années, en relation avec toute une série de facteurs plus ou moins contraignants. D'autres partent plutôt des structures foncières elles-mêmes, notamment des types de contrats fonciers et des acteurs, pour analyser les évolutions des territoires. Dans tous les cas, dynamiques territoriales et recompositions foncières apparaissent étroitement imbriquées.

2 L'importance des régulations foncières dans la production du territoire

Le premier élément qui ressort des textes est l'importance des régulations foncières dans la production du territoire.

Le texte de B. Tallet montre bien comment les politiques foncières peuvent modifier non seulement les structures agraires mais également tout l'avenir d'une région. L'État mexicain a procédé jusqu'aux années 1970 à des actions de distribution de terres dans des aires peu ou pas occupées du territoire national, comme cela a été le cas dans d'autres pays, en particulier en forêt tropicale. Ces distributions ont pu se faire sous la forme de création d'*ejidos*, institutions agraires qui contrôlaient l'accès à la terre de façon collective, mais également de colonies. Les colonies étaient constituées de futurs petits propriétaires individuels menés par un leader. Ces colonies furent plus spécifiquement créées dans des régions enclavées, loin des routes et des cours d'eau, où elles furent les maîtres d'œuvre d'un défrichement rapide et complet du territoire. Une autre caractéristique de ces installations est la concentration de la terre aux mains des familles des leaders³ et l'absence de fragmentation de l'exploitation. Jusqu'à nos jours, cette structure foncière a déterminé la possibilité d'investissements de ces exploitants plus grands que les autres dans des activités rentables : élevage, production de

3 Malgré les apparentes similitudes, on est loin des structures qui se développent dans les contextes de fronts pionniers africains, dans la mesure où les terres acquises par les familles des leaders sont utilisées par celles-ci et pas du tout redistribuées à des familles alliées en fonction de leurs besoins (sur la question foncière sur les fronts pionniers, cf. Chauveau, Jacob, Le Meur, 2004).

piment, plus récemment production d'ananas, qui marquent les paysages et autorisent une modernisation des équipements du territoire. La construction de ces territoires de colonies échappe clairement au modèle général des réformes foncières latino-américaines qui ont conduit à la création d'un grand nombre de petits exploitants peu viables et nécessitant une assistance de l'État (Binswanger-Mkhize et Deininger, 2009, 67, d'après De Janvry *et al.*, 2001).

Les politiques publiques jointes à l'existence d'arrangements fonciers très répandus en Amérique latine, les contrats à part de fruit⁴, sont à l'origine des territoires très originaux que décrivent H. Cochet, É. Léonard et B. Tallet dans les tropiques mexicains. La réforme agraire a doté de terres en quantité minimale des bénéficiaires regroupés dans les *ejidos*. La loi leur interdit de les vendre ou de les louer. Peu riches en capital également, ces petits producteurs font affaire avec de grands éleveurs de bétail, qui leur confient des animaux pour l'embouche. Ces systèmes permettent d'intégrer de vastes espaces à l'économie de l'élevage, mais aussi de créer de véritables territoires en archipel, dominés par le grand éleveur, avec des intermédiaires servant de relais dans les localités. C'est une des versions possibles de l'accès à la terre par contrats, dont la variété est décrite par Lavigne Delville *et al.* dans le cas de l'Afrique (Lavigne Delville, Toulmin, Colin, Chauveau, 2003). Les transformations des paysages sont à la fois importantes et réduites. Les petits producteurs convertissent les terres qu'ils ont défrichées en pâturages. Cependant, compte tenu du fait que les contrats, inégalitaires, ne leur permettent d'accumuler que lentement, ils ne peuvent agrandir leurs exploitations ni développer leurs territoires.

C. Seignobos montre les conséquences des politiques foncières sur le territoire, à partir du cas de la sous-préfecture de Touboro dans le Nord-Cameroun. Au milieu des années 1980, des périmètres d'immigration créés dans cette région faiblement peuplée ont bouleversé la situation foncière. À partir de 1996, dans le cadre de programmes de développement, a été lancée une politique de bornage des terres litigieuses qui aboutit à des conflits avec les autorités coutumières.

La première transformation vient de la politique de peuplement, dont on pourrait retrouver bien des traits ailleurs en Afrique. L'installation des migrants fait évoluer le foncier. Les terres faiblement occupées n'étaient pas sans maître. Elles étaient sous la domination du lamido⁵ de Rey Bouba, dans le cadre d'un « État » peu fortement structuré. Par ailleurs, les populations Mbum autochtones avaient une occupation lâche de l'espace. Pour autant il existait des territoires de chasse et de pêche reconnus par ces populations. À l'opposé, pour les structures de développement, toute terre non cultivée est réputée sans maître et la terre est à celui qui la cultive. La politique d'installation des migrants conduit ainsi à ne pas

4 Voir par exemple Colin, 2003 : en général ces contrats lient un propriétaire terrien à de petits métayers, mais suite à la réforme agraire on a une situation de *reverse tenancy* : les petits producteurs disposent de la terre, mais n'ont pas de capital, et des personnes disposent de capitaux, mais pas de terres.

5 Le lamido est un chef traditionnel peul dans le nord Cameroun. Il garde encore aujourd'hui des pouvoirs importants (notamment religieux, fonciers, dans le domaine de la justice).

reconnaître les droits des autochtones. Elle pose donc la question du pouvoir sur la terre : l'autochtone perd son pouvoir dans la mesure où ses droits sur le migrant, qu'il n'a pas volontairement installé, sont limités. Certes, beaucoup de migrants paient la *zakkat*, la redevance due aux chefs coutumiers peul, et ne se considèrent pas vraiment comme propriétaires. Mais certains refusent de payer les redevances coutumières. Par ailleurs, il se crée une hiérarchie de villages migrants qui organise partiellement la migration : il existe des villages « référents », en général les plus anciennement installés, où arrive d'abord le migrant qui est ensuite orienté vers des zones disposant encore de terres disponibles. Progressivement l'espace se remplit. L'accès à la terre devient de plus en plus difficile. Les populations autochtones peuvent difficilement continuer leur mode d'occupation extensive de l'espace. À l'inverse, les migrants ont des stratégies de cumul, veulent cultiver toujours plus loin, créant des exploitations sur plusieurs terroirs. Ils bénéficient de leur réussite économique pour accaparer des terres au détriment des autochtones Mbum, moins dynamiques économiquement. La saturation de l'espace et l'inégal dynamisme des populations créent des situations conflictuelles à l'origine de la tentative de bornage.

Le phénomène de saturation de l'espace apparaît tout aussi prégnant dans la région voisine étudiée par C. Raimond, C. Breton, A. Abouya et A. Moussa. La pression est dans ce cas d'autant plus forte que le front pionnier agricole progresse également dans des zones de forêts protégées. La logique de préservation de ces forêts s'oppose aux besoins de terre des vagues de migrants et des populations d'éleveurs en voie de sédentarisation.

L'opération de bornage par village, comme il y en a eu beaucoup en Afrique à partir des années 1990, marque le territoire et produit du territoire : on passe d'un espace aux limites relativement floues, aux frontières imprécises, à un territoire strictement délimité. Le bornage change les relations foncières et les relations de pouvoir sur la terre par la reconnaissance des droits des migrants sur des terres contrôlées autrefois par les populations locales. Il va aussi à l'encontre des stratégies des migrants : occuper le plus de terres possible, car il limite leur espace. Le bornage renvoie aussi à une conception continue du territoire, opposée à celle des migrants, habitués à exploiter des parcelles simultanément dans différents lieux – un phénomène de cumul fréquent sur les fronts pionniers en Afrique. Comme l'écrit C. Seignobos : « Le bornage fixe des communautés dans des terroirs dont la notion est peu compatible avec l'idée qu'elles se font du contrôle de leur espace ».

Dans le nord du Pérou, J.-L. Chaléard et É. Mesclier montrent comment la libéralisation foncière des années 1990 modifie les territoires, eux-mêmes façonnés par la réforme agraire des années 1970. Elle permet en particulier l'acquisition de terres par des grandes sociétés et des citoyens fortunés, qui développent de nouvelles cultures d'exportation. Cette acquisition est particulièrement aisée sur les terres de propriété collective aux marges des oasis, qui appartenaient à des institutions agraires, les Communautés Paysannes, et étaient inaliénables jusqu'aux années 1990. Le paysage s'en trouve bouleversé avec l'apparition de vergers là

où il y avait de la forêt sèche ou des cultures seulement lors des années les plus pluvieuses. Par ailleurs, au cœur des oasis, la politique de titrage facilite les ventes ou les locations de terres de petits propriétaires individuels endettés, et l'accaparement par de grands exploitants.

Dans le cas de Madagascar, les régulations foncières pratiquées par les populations des bas, qui contrôlent les terres des hauteurs, sont également remises en cause par la pression démographique, comme le montre le texte de Bénédicte Thibaud dans la basse vallée de l'Onilahy, dans le Sud-Ouest malgache. Jusqu'à présent, les terres alluviales étaient densément occupées et cultivées, alors que les plateaux étaient utilisés de façon extensive comme zones de pâturage. La pression foncière modifie la donne, avec la diminution des surfaces forestières sur les plateaux, sous l'effet de la progression des fronts pionniers, et par la modification des choix de production agricole dans la vallée. C'est la faiblesse du contrôle foncier exercé par les autorités coutumières des bas qui permet ces évolutions. Cela interroge le rôle du contexte local dans les mutations foncières.

3 La modulation locale des effets des politiques foncières

La configuration des territoires joue à son tour sur les dynamiques foncières et influe localement sur les effets de politiques en apparence homogènes mais qui donnent in fine des résultats fort variés.

Dans le nord du Pérou, la libéralisation a entraîné une dynamique très variable des marchés fonciers. Dans un milieu littoral aride, les périphéries des oasis peu peuplées ont été le champ privilégié des investissements fonciers, par des grands exploitants qui disposent des capitaux nécessaires pour creuser des puits. Mais encore faut-il qu'elles soient relativement planes comme dans les cas d'Olmos et Motupe, alors qu'à Ferreñafe le relief accidenté décourage les investissements. Par ailleurs, les territoires mal desservis par les infrastructures routières comme Monteseco, sur le versant occidental des Andes, n'attirent pas autant les investissements.

Dans le cas du Veracruz étudié par B. Tallet, le système inégalitaire généré par le mode d'installation des colons est déterminant dans les dynamiques du marché de la terre. Chaque crise du système agricole, comme par exemple après 1982 et le durcissement des conditions du crédit, entraîne la disparition de petites exploitations. La maturation du front pionnier, devenu un espace « fini », rend en revanche très difficile l'acquisition de terres pour un petit exploitant. À l'opposé, les grandes exploitations sont assez puissantes pour subsister. Lorsqu'elles sont vendues, c'est parce que le ou les propriétaires ont l'occasion d'investir dans d'autres activités. La transaction s'effectue à bon prix et pour des lots entiers de 50 hectares chacun.

Dans le nord du Cameroun, la politique de bornage est entravée par les conséquences mêmes des politiques de peuplement antérieur et plus encore, par la non-prise en compte du poids des autorités peul. Pour le pouvoir coutumier

peul, l'opération de bornage conduite par un projet puis par un bureau d'étude met en cause son pouvoir. Le lamidat peul de Rey Bouba auquel appartient la sous-préfecture de Touboro, est le plus puissant du Cameroun. Il est jaloux d'une autonomie que les colonisateurs français avaient préservée, et que les autorités du Cameroun indépendant ont du mal à remettre en question. L'opération de peuplement et de bornage foncier va à l'encontre de cette autonomie, ce qui explique en partie la vigueur de la réaction au bornage.

Plus généralement, les conflits entre populations reposent sur un rapport au territoire qui n'est pas le même selon qu'on est agriculteur autochtone, migrant, agro-éleveur ou éleveur : les conceptions du territoire s'expriment également à travers des relations distinctes aux différents espaces. Le texte de C. Raimond, C. Breton, A. Abouya et A. Moussa montre bien que la gestion des conflits entre groupes aux intérêts et aux pratiques différents est délicate, à partir de l'exemple de la Commune de Touroua, située également dans le Nord Cameroun. Le choix des représentants des divers groupes à cette gestion, à travers des comités, dépend lui aussi de la nature des territoires, pâturages ou forêt. Dans la pratique, il est souvent difficile de toucher tous les acteurs réellement concernés, pour diverses raisons : absence des éleveurs transhumants, des grands commerçants citadins ; marginalisation des femmes, pourtant grandes utilisatrices de la forêt. Cette complexité est accentuée par la diversité des acteurs institutionnels : les projets de développement, qui ont dû prendre en compte la nécessité de régulation foncière, les mairies qui, dans le contexte de la décentralisation, doivent faire appliquer les plans d'aménagement communaux et se retrouvent impliquées dans les rapports de force entre populations, chefferies et État.

4 Au-delà du territoire local : les jeux d'échelles

L'ensemble des textes montre également l'importance des liens du territoire local avec d'autres niveaux territoriaux dans la détermination des dynamiques foncières.

Dans le Veracruz, les colonies sont par définition peuplées à l'origine de familles provenant d'autres régions. La particularité du processus réside aussi dans l'intervention des présidents de la République du Mexique issus de l'État du Veracruz dans l'accélération de l'attribution des colonies. Les leaders quant à eux peuvent entretenir des liens de clientélisme avec les gouverneurs de l'État. Au-delà d'une décision publique, c'est donc tout un système déterminé en dehors du territoire local qui conditionne les dynamiques foncières de départ. Des achats de terre peuvent aussi être réalisés par des acteurs extérieurs au territoire local, propriétaires fonciers dans d'autres régions du Mexique. Les colonies du Veracruz sont également un point de départ pour intervenir ailleurs, en achetant des terres dans d'autres colonies ou dans des régions de propriété privée ordinaire. Les investissements dans des activités hors de l'exploitation agricole mettent en jeu des réseaux migratoires vers les villes mexicaines ou les États-Unis. Ces migrations n'ont pas pour but des réinvestissements dans le territoire local, comme on le

constate dans d'autres contextes (par exemple en Bolivie, cf. Cortes, 2000), car les migrants en l'occurrence ne sont pas des paysans pauvres à la recherche de capital.

Plus largement, la libéralisation des échanges en Amérique du Nord influe sur les changements fonciers des années 1990. Avec les nouvelles lois foncières, les terres des *ejidos* cessent d'être inaliénables. Selon H. Cochet, É. Léonard et B. Tallet, les membres des *ejidos*, qui ont maintenant la possibilité de mettre en gage leurs terres, peuvent migrer plutôt que d'accepter les contrats des grands éleveurs. Or la fin des crédits, la baisse de la rentabilité avec les importations, les nouvelles modalités techniques d'élevage hors sol ont considérablement affaibli ces grands éleveurs. Ce sont donc à la fois les régulations foncières et le contexte général qui modifient les territoires. Cela va dans un sens qui était prévu par la Banque mondiale : la sécurisation et la privatisation de la terre doivent permettre d'activer son marché, et faciliter la gestion de leur portefeuille d'activités par les petits paysans (Binswanger-Mkhize, Deininger, 2009). Cependant, sans les autres modifications, les changements fonciers à eux seuls n'auraient peut-être pas eu le même effet, car ils se combinent dans les territoires avec d'autres mutations.

Dans le Nord-Cameroun, il est impossible de comprendre la situation du territoire sans référence à celle des régions alentour : montagnes surpeuplées non loin des secteurs étudiés, d'où viennent les migrants, présence dans des zones voisines de pasteurs Mbororo mobiles qui profitent de l'assainissement de la région pour venir y nomadiser, proximité du Tchad où les troubles incitent les éleveurs à partir, commerçants citadins qui développent des activités dans les villages. Les acteurs présents sont par ailleurs impliqués dans des sphères qui dépassent le local. La Sodécoton, société publique de développement, a un projet pour l'ensemble des zones cotonnières du Nord-Cameroun. Les chefs peuls, qui gardent le contrôle de la gestion foncière en dernière instance, ont des relais près du pouvoir central à Yaoundé pour défendre leurs intérêts.

Dans le nord du Pérou, les dynamiques foncières sont étroitement chevillées à l'essor de cultures d'exportation nouvelles, dont la mangue est particulièrement représentative dans les localités étudiées. Les exportateurs, face aux exigences des marchés internationaux, préfèrent assurer eux-mêmes une grande partie de la production. Par ailleurs, les grands exploitants réussissent mieux par rapport à ces exigences que les petits et peuvent racheter leurs terres. Les acteurs qui investissent localement viennent d'horizons variés : villes régionales, Lima, sociétés à capitaux étrangers, etc. Mais même là où il n'y a pas de nouvelles cultures, comme à Ferreñafe où sont cultivés riz et canne à sucre, le marché foncier est dynamisé par des acteurs extérieurs : propriétaires de moulins, anciens *cocaleros*... Inversement, les producteurs de café de La Florida préfèrent investir dans les régions de colonisation récente du versant amazonien des Andes, que sur place.

De même, les acteurs qui interviennent sur les plateaux de la vallée de l'Onilayh sont des migrants mais aussi des investisseurs urbains, attirés par les possibilités de cultures commerciales. La construction de la route, en ouvrant la zone, rend

compte de l'évolution des cultures, de l'intérêt des intervenants extérieurs et de la nouvelle situation foncière créée par le départ de certains habitants.

Au total, il est difficile de comprendre les dynamiques foncières sans prendre en compte la configuration des différents territoires dans lesquels elles s'inscrivent. Plusieurs des textes présentés portent sur des fronts pionniers en voie de consolidation. Mais cette caractéristique ne suffit pas à définir ces derniers entièrement et ils peuvent présenter des dynamiques foncières très différentes. Cela n'oppose pas simplement les cas d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine. Dans une même région pionnière du Mexique, les marchés fonciers ont aujourd'hui des caractéristiques dissemblables, en raison des histoires agraires locales. De même, les opérations de titrage ont des effets tantôt importants, tantôt nuls selon le poids des sociétés locales dans la gestion du foncier. L'insertion des territoires dans des dynamiques nationales ou internationales ne doit pas être sous-estimée. Ces dernières se combinent aux configurations et aux trajectoires locales pour rendre compte de situations foncières originales.

L'intérêt des études présentées ici est de montrer la singularité des situations locales mais aussi comment elles relèvent de processus généraux. Il est d'autant plus important d'utiliser les nouvelles approches et thématiques proposées par les différentes disciplines sur le fonctionnement des marchés, les politiques publiques, les régulations coutumières, les arrangements interpersonnels, qu'il nous reste encore beaucoup à apprendre sur les interactions entre question foncière et territoires.

Bibliographie

- Binswanger-Mkhize H.P., Deininger K., 2009, « History of Land Concentration and Redistributive Land Reforms », in Binswanger-Mkhize, H.P., Bourguignon C., Van den Brink R. (éd.), *Agricultural Land Redistribution*, Washington D.C., The World Bank, p. 45-86
- Blanc-Pamard C., Cambrézy L. (coord.), 1995, *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, 472 p.
- Brunet R., Dollfus O., 1990, *Mondes nouveaux*, Paris, Belin-Reclus, Géographie universelle, 552 p.
- Chauveau J.-P., Jacob J.-P., Le Meur P.-Y. (éd.), 2004, « Gouverner les hommes et les ressources. Dynamiques de la frontière interne », in *Autrepart*, n° thématique, p. 3-150
- Colin J.-Ph. (éd.), 2003, *Figures du métayage. Étude comparée de contrats agraires (Mexique)*, Paris, Éditions de l'IRD, 355 p.
- Colin J.-Ph., Le Meur P.-Y., Léonard E. (éd.), 2009, *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala, 2009, 534 p.
- Cortes G., 2000, *Partir pour rester. Survie et mutations des sociétés paysannes andines (Bolivie)*, Paris, ORSTOM, 413 p.
- De Janvry A., Gordillo G., Sadoulet E., Platteau J.-Ph. (éd.), 2001, *Access to Land, Rural Poverty, and Public Action*, Oxford, Oxford University Press, 666 p.
- Jacob J.-P., Le Meur P.-Y. (éd.), 2010, *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala, 432 p.

- Lavigne Delville Ph. (dir.), 1998, *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale. Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, ministère de la Coopération/Karthala, 744 p.
- Lavigne Delville Ph., Toulmin C., Colin J.-Ph., Chauveau J.-P (éd.), 2003, *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale). Modalités, dynamiques et enjeux*, GRET, IIED, IRD. 209 p. Version anglaise (2001) : *Negotiating Access to Land in West Africa : A Synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land*, Londres, IIED, 128 p. <http://www.iied.org/pubs/pdfs/9072IIED.pdf>
- Le Roy É., Karsenty A., Bertrand A. (éd.), 1996, *La Sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 388 p.
- Pélissier P., 1995, « Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages », in Blanc-Pamard C., Cambrézy L. (coord.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, p. 19-34.